

Le Contrat Chaleur Renouvelable

Les porteurs de projet privés peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et d'une note d'opportunité gratuite, mais aussi de financement pour la réalisation de leur projet de chaleur renouvelable.

Qu'est-ce que le contrat de chaleur renouvelable ?

Le contrat chaleur renouvelable a pour ambition de développer des projets d'énergies renouvelables thermiques issus d'une ou de plusieurs filières :

- › Chaleur fatale des processus industriels
- › Biomasse avec du bois énergie : chaudières plaquettes et granulés de bois
- › Solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels
- › Géothermie pour le chauffage et le rafraîchissement
- › Réseau de chaleur (création ou extension) associé à ces 4 types d'énergies renouvelables et répondant à certains critères techniques

Quels sont les intérêts de ce contrat ?

Grâce à ce contrat, les porteurs de projets privés bénéficient :

- › D'une expertise sur les différentes solutions EnR envisagées (notes d'opportunité gratuites) ;
- › D'une assistance technique à toutes les étapes de leur opération avec des interlocuteurs dédiés ;
- › D'aides financières de l'ADEME grâce au regroupement des petits et moyens projets permettant de prétendre collectivement au Fonds Chaleur



Ces aides de l'ADEME peuvent atteindre jusqu'à 70% des honoraires pour la réalisation d'études de faisabilité, Elles peuvent aussi correspondre au financement forfaitaire au MWh attribué en fonction du volume d'EnR annuel valorisé (cumulables avec d'autres subventions publiques).

Retransmission du webinaire sur le Contrat Chaleur Renouvelable

Le Grand Périgueux a organisé un webinaire d'information sur le Contrat Chaleur Renouvelable en 2024. Ce webinaire a été animé par le Conseil départemental de la Dordogne et la Fédération des CUMA de Dordogne, chargés de l'instruction du contrat et de l'accompagnement des entreprises intéressées, quel que soit leur secteur.



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

Nos horaires d'ouverture
Lundi au jeudi
8h30-12h30 | 13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)